



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 31 mai 2022 – 18h

**Présents** : Patricia MARCOUX-LESTIEUX, Vincent COURTIOUX, Cécile DEVERRIERE, Pierre ROCHETTE, Jean-Claude BARDU, Lionel NIVARD, Aurore LABARDE, Xavier BRACHET, Gwenaëlle FROMENTIN, Patrick FAISANT, Fabienne LASNIER, Jean-Louis CONTE, Martine FREDAGUE-POUPON,

**Absents représentés** : Laura BARDU (pouvoir à Patrick FAISANT), Elisabeth BARLOT (pouvoir donné à Martine FREDAGUE-POUPON)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Date de convocation : 25 mai 2022

Secrétaire de séance : Pierre ROCHETTE

### ORDRE DU JOUR :

- 1- Décisions du Maire
- 2- Adhésion au contre de groupe du CDG 87 : mise ne conformité RGPD et externalisation du DPO
- 3- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif – année 2021
- 4- CCHLeM : Autorisation de signature du Projet Educatif De Territoire intercommunal (PEDT) – 2021-2024
- 5- Participation séjours été 2022 et séjours organisés au cours de l'année scolaire 2022/2023
- 6- Organisation stage théâtre
- 7- Budget principal : décision modificative n°1
- 8- Demande de subvention
- 9- Demande attribution salle communales à un candidat ou parti politique pendant la campagne électorale (point ajouté à l'ordre du jour en séance)
- 10- Feu d'artifice : fête de l'été
- 11- Informations diverses

### 1 – Décisions du Maire

#### Commande Ets LAVERGNE

Achat de divers matériels (débroussailleuses – souffleurs- sécateur – perche télescopique – EPI (visières-jambières...))

Montant : 6 251.63 € HT soit 7 501.95 € TTC

#### Commande Ets LIMAGRI-MOREAU

Achat d'une tondeuse KUBOTA avec kit circulation route

Montant : 17 290.00 € HT soit 20 748.00 € TTC

#### Commande Tout Pour le Froid

- Réfection de la cuisine de la salle du bas du foyer-club : remplacement et installations de nouveaux matériels (lave-mains – chariot poubelle – table inox- plonge 2 bacs + égouttoir – lave-vaisselle – meuble bas – table de travail inox – hotte)

Montant : 10 942.80 € HT soit 13 130.40 € TTC

- Restaurant scolaire : remplacement du congélateur coffre par une armoire négative et l'achat d'une petite table inox porte machine

Montant : 2 213.00 € HT soit 2 655.60 € TTC

## **2 – Adhésion au contrat de groupe du CDG 87 : mise en conformité RGPD et externalisation du DPO**

Pour rappel, le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est un document obligatoire à mettre en œuvre dans toutes les collectivités.

Lors de la séance de conseil municipal du 4 décembre 2021, l'assemblée avait décidé de donner autorisation au Centre de Gestion 87 de souscrire pour le compte de notre commune un contrat de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales.

A l'issue de la procédure de consultation, le CDG 87 a attribué le marché public concernant la mise en conformité au RGPD et l'externalisation de la mission de délégué à la protection des données à la Société Data Vigi Protection basée à BEAUVAIS (60).

La proposition retenue se déclinera ainsi :

### Etape 1 : Diagnostic

- Phase 1 : cadrage et sensibilisation (Comprendre le RGPD, définition des attendus, ...)
- Phase 2 : cartographie et audit (Cartographie des risques, analyse de traitement des données, durée de conservation des données, ...)
- Phase 3 : plans d'actions (travail sur la sécurité informatique et des locaux de la mairie, ...)

### Etape 2 : \_Mission DPO (Délégué à la Protection des données)

- Pilotage de la conformité
- Gestion des affaires courantes

Prestataire : Data Vigi Protection situé à BEAUVAIS (60)

Durée du contrat : 4 ans à compter du 25 mars 2022

Montant des prestations : 1 285 € (étape 1) + 400 €/an (étape 2)

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition du prestataire Data Vigi Protection et d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention avec le CDG concernant la mise en conformité du RGPD et externalisation du DPO*

## **3 – Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif – année 2021**

Le RPQS est un document produit tous les ans par le service d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service public rendu pour l'année écoulée. Ce rapport est public et consultable sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le RPQS de l'année 2021 est en pièce jointe.

Le conseil décide :

- D'adopter le RPQS année 2021
- Mettre en ligne le rapport et la délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- Renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

*Le conseil municipal approuve à la majorité (13 pour et 2 abstentions) ce rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement*

#### **4 – CCHLeM : Autorisation de signature du Projet Educatif De Territoire intercommunal (PEDT) – 2021-2024**

Le PEDT est un outil qui définit les orientations de la politique jeunesse sur le territoire, en dehors du temps scolaire. Il organise des temps éducatifs pour les jeunes en complémentarité avec les écoles, les communes, les équipements sportifs, culturels, associations, .....

Le projet Educatif mobilise des acteurs éducatifs locaux et des partenaires financiers (CAF, ...) ce qui permet à la CCHLeM d'animer, développer et renforcer l'offre d'activités sur le territoire. Il est en lien avec d'autres dispositifs, tels que l'accompagnement à la scolarité (C.L.A.S), le Contrat Territorial de Lecture (C.T.L), la parentalité (REAAP : Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

Le PEDT 2018-2021 arrivant à échéance, la communauté de Communes du Haut Limousin en Marche lors du conseil communautaire du 13 décembre 2021 a approuvé le nouveau PEDT 2021-2024 qui a été discuté et présenté aux différents directeurs d'école, enseignants, maires, et travaillé avec les partenaires institutionnels acteurs du territoire.

*Le conseil municipal, à la majorité (13 pour et 2 abstentions) autorise Mme le Maire à signer le PEDT 2021-2024*

#### **5 – Participation séjours été 2022 et séjours organisés au cours de l'année scolaire 2022/2023**

L'an passé une délibération avait accordé à chaque enfant domicilié sur la commune une participation de 6 € par jour, pour les dépenses d'hébergement en centre de vacances au cours de l'été 2021 ou en séjours organisés au cours de l'année scolaire 2021/2022.

Après avoir échangé, le conseil municipal propose de réévaluer cette participation et de la fixer à 7€/jour et par enfant domicilié sur la commune. Elle concerne les séjours été 2022 et les séjours organisés au cours de l'année scolaire 2022/2023.

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

#### **6 – Organisation stage théâtre**

Le collectif Or Normes propose d'organiser un stage de théâtre jeune public au sein de notre commune cet été pendant 5 jours. Une comédienne voire deux comédiens encadreront les enfants.

Les horaires seront de 9h - 12h et 14h - 17h du lundi au vendredi, avec possibilité de rester sur place avec un pique-nique fourni par chaque famille.

Le devis correspondant à la participation forfaitaire de la commune sur cette action pour couvrir une partie des frais du stage, s'élève au maximum à 1000 € TTC.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (13 pour et 2 abstentions), approuve ce projet avec la participation financière de la collectivité à hauteur de 1000 €, et décide la mise à disposition gracieuse du foyer club sur la durée du stage.*

#### **7 – Budget principal : décision modificative n°1**

Notre adhésion à Réseau des communes (réseau de création de site internet) est arrivée à échéance. Cette société nous propose le renouvellement pour 3 ans (offre initiale 2 ans) pour un montant total de 1 260.00 euros TTC.

Cette dépense peut s'enregistrer au compte 2051 (investissement).

Cependant aucun crédit n'a été prévu au chapitre 20 au budget. Il convient donc d'ouvrir des crédits afin d'honorer cette facture.

Il est proposé de diminuer le compte 21534 pour l'affecter au c/2051 pour un montant de 1 300 €.

C/21534	- 1 300 €	c/2051	+ 1 300 €
---------	-----------	--------	-----------

*Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.*

## **8 – Demande de subvention**

L'association Française des Sclérosés en Plaques a fait une demande de subvention en date du 31 mars 2022 (courrier reçu le 20 avril 2022)

L'an passé, il a été versé 50 €.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 50 € à cette association.*

## **9- Demande attribution salles communales à un candidat ou parti politique pendant la campagne électorale**

Un duo de candidats à la prochaine élection législative souhaite bénéficier, à titre gracieux, de la salle du foyer club pour la tenue d'une réunion publique.

L'assemblée estime que la liberté d'expression est un fondement de notre démocratie.

*Ainsi, selon les principes de liberté d'expression et de l'égalité, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre gratuitement une salle communale (selon les disponibilités) à disposition de tout mouvement ou candidat politique durant la campagne électorale des législatives 2022.*

## **10- Feu d'artifice : fête de l'été**

Le comité des Fêtes de PEYRAT DE BELLAC envisage d'organiser sa traditionnelle fête de l'été le samedi 23 juillet 2022 au stade. Il souhaiterait savoir si la commune continuera d'offrir le feu d'artifice à cette occasion. Mme le maire a souhaité réunir l'ensemble des associations et leur a présenté l'idée de partager ce feu d'artifice avec d'autres associations autour d'un événement en commun.

Suite à une nouvelle réunion le 24 mai dernier, plusieurs associations ont manifesté le désir d'organiser une fête inter-associative. Le comité des fêtes a adhéré à ce projet. Un groupe de travail a été mis en place pour construire collectivement cet événement, il se réunira le 7 Juin prochain avec deux représentants par association intéressée.

*Conformément aux discussions qui ont eu lieu avec les associations, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (12 pour et 3 abstentions), décide de financer un feu d'artifice à l'occasion de la journée festive organisée à l'initiative des associations.*

## **11 – Informations diverses**

- Point sur le PLUi : il sera soumis au vote au prochain conseil communautaire le 20 juin. Il faudra un délai de deux mois (délai de recours) avant son approbation définitive. Ce PLUi concernera toutes les communes du secteur Haut Limousin de la CCHLeM.
- Informations sur ALVEOL : M Raphaël Poirier, gestionnaire du site, nous informe que dans le cadre de l'exploitation du site, il sera procédé au défrichage d'une zone. Pour Compenser, ALVEOL recherche une parcelle entre 15 et 20 hectares pour replanter.  
Par ailleurs, M POIRIER souhaiterait mettre en place des réunions d'informations sur l'actualité et l'évolution du site. La fréquence serait trimestrielle. Il recherche des personnes pour assister à ces points rencontres.
- Mme le Maire informe de l'élaboration d'un projet de territoire à l'échelle de la CCHLeM. Il s'agit de définir et de prioriser les projets que la CCHLeM devrait mener pour son développement.  
Des rencontres auront lieu et s'achèveront été 2022.  
Notre territoire, ses enjeux ? Que peut-on mettre en place comme projets structurants sur le territoire ? Comment favoriser le développement économique ?  
Cette étude permettra de faire ressortir les besoins.
- Point sur l'organisation des élections législatives. Mme le Maire fait un rappel des permanences des élus concernant ces deux tours de scrutin.